

# LA SITUATION FORESTIÈRE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

par P. BELLOUARD  
Conservateur des Eaux et Forêts  
de la F. O. M.

## RÉSUMÉ

*Exposé de la situation forestière, telle qu'elle apparaît, en 1953, dans l'ensemble des territoires de l'Afrique Occidentale Française; aperçu des facteurs conditionnant le milieu, politique forestière, protection des peuplements, buts et méthodes de la sylviculture, organisation de l'administration et des recherches forestières, exploitation des forêts, exportations et industries locales des bois.*

## SUMMARY

### FOREST CONDITIONS IN FRENCH WEST AFRICA

*The following article is an account of the forestal situation, such as it appears to be, in 1953, in the various territories of French West Africa taken as a whole. It includes an insight on : factors governing the environment, forest policy; Preservation of stands; Aim and methods of silviculture; Organization of management and of forest research work; Forest exploitation; Export trade and Local timber industries.*

## RESUMEN

### LA SITUACION FORESTAL EN LA AFERICA OCCIDENTAL FRANCESA

*El Autor expone en el siguiente la situacion forestal tal como esta parece en 1953 en los territorios formando la Africa Occidental Francesa; una resunta de los factores condicionando el medio; Polifica forestal; proteccion de bosques; Objetos y metodos de la Silvicultura; Organizacion de la administracion y de las investigaciones forestales; Explotacion de los bosques; Exportaciones y industrias locales de maderas.*

## I. — APERÇU DES CONDITIONS DE MILIEU

Comme dans la plupart des pays tropicaux c'est le climat qui impose la variation des végétations forestières. Le tableau suivant indique en même temps que la géographie climatique des diverses formations, leur superficie respective et la nature des principales essences qu'elles contiennent.

Le facteur géologique intervient peu sur la répartition des formations. Il en est de même du facteur topographique; toute cette vaste zone étant peu accidentée, il n'en résulte pas de difficultés pour l'exploitation forestière : les chemins de vidange sont aisés à construire et il n'y a pas de forêts pratique-

ment inaccessibles. Les cours d'eau, par contre, ne jouent pas un rôle déterminant, sauf le réseau lagunaire de la Basse Côte d'Ivoire, car les fleuves ont des rapides et ne sont navigables que sur une centaine de kilomètres de leur cours inférieur.

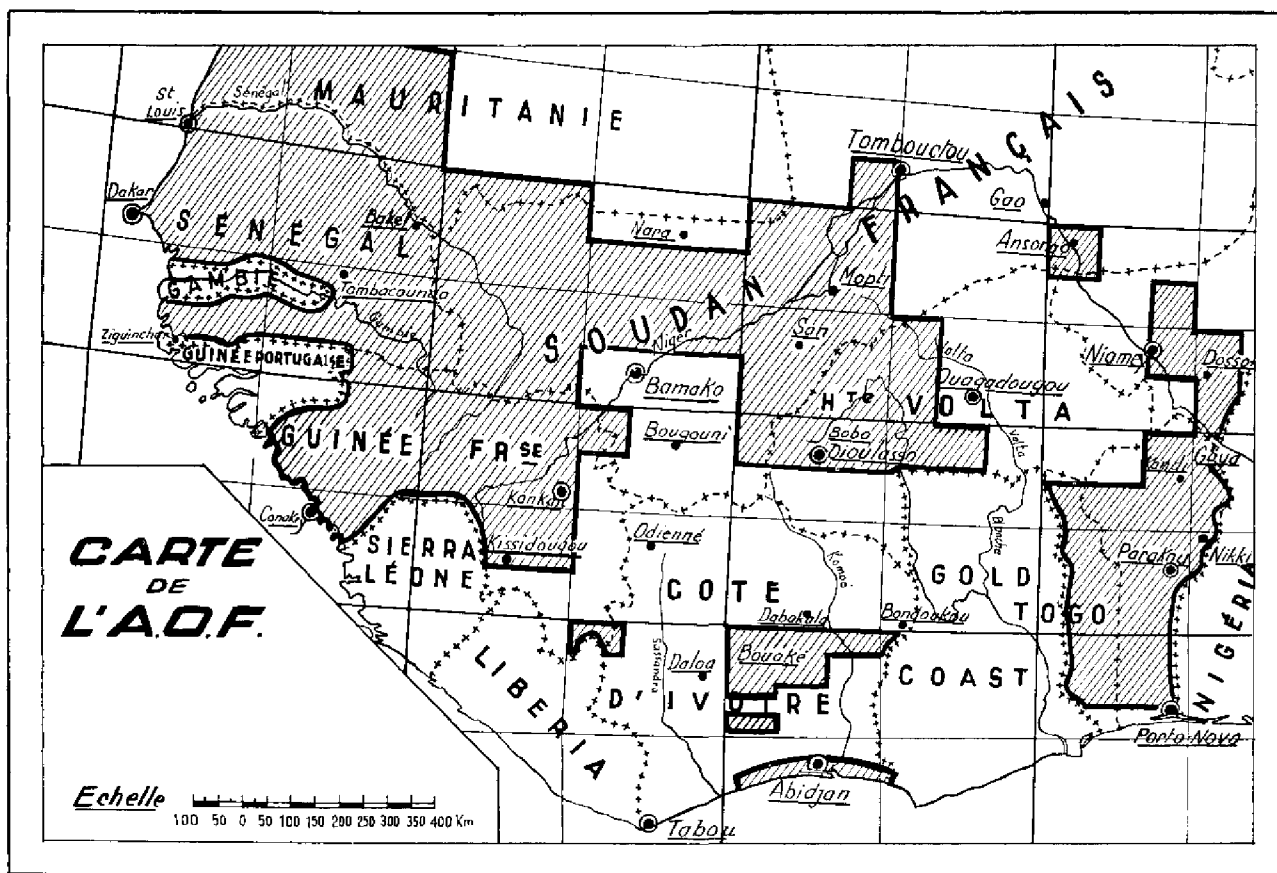
Dans ces pays comme dans tous les pays tropicaux, la latérisation et l'érosion continuent leur œuvre, accélérée par l'action de l'homme, avec ses cultures, et son élevage.

La déforestation se fait également sentir aux alentours des grands centres où l'approvisionnement en bois commence à poser des problèmes : alors qu'il y a vingt-cinq ans, on ne parlait du bois qu'en vue de l'exportation, il est significatif maintenant que la consommation locale soit du même ordre de grandeur et sous peu le marché intérieur sera plus important.

TABEAU

Zone climatique (1)	Sous-climat (1) et formations forestières qui correspondent	Surfaces en km <sup>2</sup> des formations forestières correspondantes		Essences importantes correspondant aux formations des sous-climats
		Aux sous-climats	Aux zones climatiques	
Guinée-Forêtier	Libérien-éburnéen-béninien (Rain-forest)	60.000	255.000	Acajou ( <i>Khaya ivorensis</i> ), Niangon ( <i>Tarrietia utilis</i> ), Azobé ( <i>Lophira procera</i> ), Avotiré ( <i>Turreanthus africana</i> ), Bossé ( <i>Guarea cedrata</i> ), Dibélou ( <i>Lorou Klaineana</i> ), Kossipo ( <i>Entandrophragma candollei</i> ), Makoré ( <i>Mimusops Heckelti</i> ).
	Limite des sous-climats éburnéen-ondoyéen (deciduous forest)	70.000		Essences communes à « Rain forest » et à « Deciduous forest » : Emien ( <i>Alstonia congensis</i> ), Dabema ( <i>Piptadenia africana</i> ), Tiama ( <i>Entandrophragma angolense</i> ), Sipo ( <i>Entandrophragma utile</i> ), Atele ( <i>Canarium Schweinfurthii</i> ), Moringui ( <i>Distemonanthus Benthamianus</i> ), Baïli ( <i>Sarcocephalus Diderichii</i> ), Iroko ( <i>Chlorophora excelsa</i> ).
Soudano-Guinéen	Savanes de remplacement Sous-climats baouléens dahoméens et kissiens	125.000	755.000	Essences spécialement de « Deciduous forest » : Samba ( <i>Triptochiton scleroxylon</i> ), Acajou blanc ( <i>Khaya anthoteca</i> ), Aboudikro ( <i>Entandrophragma cylindricum</i> ), Framiré ( <i>Terminalia ivorensis</i> ), Fraké ( <i>Terminalia superba</i> ), Ako ( <i>Antiaris africana</i> ).
	Guinéen maritime Guinéen foutanien Soudano-guinéen proprement dit. Savanes guinéennes	60.000 60.000 630.000		Essences de vestiges de forêts : Framiré ( <i>Terminalia ivorensis</i> ), Fraké ( <i>Terminalia superba</i> ), Samba ( <i>Triptochiton scleroxylon</i> ), Acajou à grandes feuilles ( <i>Khaya grandifolia</i> ), Ailéle ( <i>Canarium Schweinfurthii</i> ), Ako ( <i>Antiaris africana</i> ), Fromager ( <i>Cetiba pentandra</i> ), Taba ( <i>Cola cordifolia</i> ), Sounsou ( <i>Diospyros mespiliformis</i> ).
Sahélo-Soudanais	Epineux Zone d'élevage		1.180.000	Essences de la savane : Néré ( <i>Parkia biglobosa</i> ), Siri ( <i>Burkea africana</i> ), Kolo-Kolo ( <i>Afromosia laxiflora</i> ), Niama ( <i>Bauhinia Thonningii</i> ), Méné ( <i>Lophira alata</i> ), Gaïlédrat ( <i>Khaya senegalensis</i> ), Soïcina ( <i>Pseudocedrela Kotschyi</i> ), Kalama ( <i>Anogeissus Schimperi</i> ), Konia ( <i>Terminalia glaucescens</i> ), Lingué ( <i>Azelia africana</i> ), Xiména americana, Ouolo ( <i>Terminalia macroptera</i> ), Palmier-rônier : <i>Borussus aethiopicum</i> .
Sahélo-Sabaïen	Epineux Zone d'élevage		480.000	Essences de la savane : Néré ( <i>Parkia biglobosa</i> ), Siri ( <i>Burkea africana</i> ), Kolo-Kolo ( <i>Afromosia laxiflora</i> ), Niama ( <i>Bauhinia Thonningii</i> ), Méné ( <i>Lophira alata</i> ), Gaïlédrat ( <i>Khaya senegalensis</i> ), Soïcina ( <i>Pseudocedrela Kotschyi</i> ), Kalama ( <i>Anogeissus Schimperi</i> ), Konia ( <i>Terminalia glaucescens</i> ), Lingué ( <i>Azelia africana</i> ), Xiména americana, Ouolo ( <i>Terminalia macroptera</i> ), Palmier-rônier : <i>Borussus aethiopicum</i> .
	Total		2.670.000	

(1) AUBREVILLE, *Climats, Forêts, Désertification de l'Afrique tropicale* et AUBREVILLE, *La Forêt tropicale*.



Les parties hachurées représentent la couverture photographique de l'Afrique Occidentale Française. Prises de vue verticales stéréoscopiques de l'Institut Géographique National. Mise à jour du 1<sup>er</sup> juillet 1954

## II. — LA POLITIQUE FORESTIÈRE

### A. — Le domaine forestier Les classements de forêts

Quand les services forestiers furent créés en A. O. F. ils ne trouvèrent comme forêts dignes de ce nom que la forêt dense de Côte d'Ivoire, et ses débris sous forme de massifs plus ou moins compacts et de galeries plus ou moins larges dans les savanes de remplacement de la « deciduous forest ». Partout ailleurs jusqu'au désert, l'homme avec ses cultures, ses animaux domestiques et la pratique des feux de brousse avait transformé les formations primitives en une vaste savane boisée pyrophile.

Pour protéger efficacement un terrain il faut avoir des droits sur lui. La base juridique est le décret du 4 juillet 1935 sur le régime forestier en A. O. F. qui s'exprime ainsi en son article 1<sup>er</sup> :

« Les forêts vacantes et sans maître en Afrique

occidentale, ainsi que les périmètres de reboisement définis à l'article 6 appartiennent à l'Etat ».

L'article 2 définit la forêt :

« Sont qualifiés forêts, les terrains dont les fruits exclusifs principaux sont les bois d'ébénisterie, d'industrie ou de service, les bois de chauffage ou à charbon ou les produits accessoires tels que : les écorces et fruits à tanin, les écorces textiles et tinctoriales, le kapok, le caoutchouc, la glu, les résines, les gommes, les bambous, les palmiers spontanés et tous autres végétaux ne constituant pas un produit agricole ».

Les périmètres de reboisement comprennent les terrains ci-après :

1<sup>o</sup> les versants montagneux offrant un angle de 35<sup>o</sup> et plus ;

2<sup>o</sup> les terrains du littoral ;

3<sup>o</sup> les terrains où pourraient se produire des éboulements et des ravinelements dangereux ;

4<sup>o</sup> certaines parties de terrains insuffisamment

boisées à mettre en régénération en zone sahélienne.

La valeur relative de la définition de la forêt apparaît immédiatement ; il suffit de quelques arbres produisant quelques écorces ou produits forestiers secondaires dans une savane abandonnée depuis longtemps par les cultivateurs pour qu'elle puisse être qualifiée de forêt ; elle était cependant nécessaire si l'on voulait créer un domaine forestier dans un pays où les formations forestières ont un caractère si spécial (les 10.000.000 d'hectares de forêt dense mis à part) mais peuvent évoluer grâce à la protection et des traitements sylvicoles appropriés vers de véritables forêts.

La notion de périmètre de reboisement n'a pas reçu beaucoup d'applications pratiques, elle devrait être révisée car elle ne cadre pas avec les données fournies récemment par l'étude de l'érosion et de la dégradation des sols. Ainsi les pentes de 35° peuvent être formées de sols riches issus de roches volcaniques (dolérites) à décomposition rapide qui réparent rapidement les dégâts de l'érosion ; par contre des pentes de 2 % avec une cuirasse à faible profondeur sous la couche arable craignent énormément l'érosion.

La procédure de classement des périmètres devrait également être rendue plus simple et plus expéditive en cas de danger d'érosion dûment constaté, car il s'agit en quelque sorte d'une mesure d'utilité publique.

Le premier objectif des classements fut de protéger ce qui existait encore en faisant porter l'effort initial sur les zones qui avaient un intérêt économique immédiat.

— Forêt dense de Basse Côte d'Ivoire.

— Peuplements utilisables pour la production de bois de chauffe le long des voies ferrées et des cours d'eau navigables.

En Côte d'Ivoire dans la zone de la forêt dense, près de 1.700.000 hectares de forêts furent classés pour assurer la pérennité de la production de bois d'œuvre et former un cordon de protection à la limite de la forêt et de la savane empêchant la progression de cette dernière.

Des réserves de bois de chauffe furent également créées le long des voies ferrées : Abidjan-Bobo-Dioulasso en Côte d'Ivoire, Cotonou-Parakou au Dahomey, Conakry-Kankan en Guinée, Dakar-Bamako au Sénégal et au Soudan.

Puis progressivement l'action du service forestier s'orienta vers la mise en réserve de boisements climatiques et de protection pour conserver un certain équilibre entre les forêts et les cultures dans les régions intensément cultivées, comme c'était le cas au Sénégal où la culture de l'arachide progressait sans cesse faisant le vide derrière elle, et empêcher l'érosion sur les pentes montagneuses : protection de quelques boisements dans les montagnes du Fouta-Djallon.

Cette protection n'est pas exempte d'un souci de conservation des sols et de grandes réserves en

Moyenne et Haute Côte d'Ivoire, en Haute-Volta et dans le Haut-Dahomey ont été créées pour y répondre.

Enfin des réserves de caractère spécial ont été étudiées : Forêt de gommiers, réserves sylvo-pastorales en Mauritanie et dans le Ferlo sénégalais, Rôneraies où les cultures restent autorisées.

Actuellement le domaine classé s'étend sur 11.828.522 ha, le détail en est donné dans le tableau ci-dessous :

	Superficie du territoire surface non désertique	Superficie des forêts classées	Taux de classement %
Côte d'Ivoire .....	34.197.600	3.864.411	12,5
Dahomey .....	11.200.000	1.658.327	15
Guinée .....	25.100.000	779.000	2,9
Mauritanie .....	20.000.000	133.204	0,64
Niger .....	40.000.000	479.245	1,2
Sénégal .....	20.192.500	2.387.497	11,6
Soudan .....	52.100.000	1.147.970	2,23
Haute-Volta .....	27.210.000	1.378.868	4,8
	230.000.100	11.828.522	4,7%

Pendant le taux de boisement pour l'ensemble de la Fédération est très faible, il est loin d'atteindre le taux optimum de 30 % admis dans les pays tropicaux et il reste encore beaucoup à faire.

En forêt dense des zones désertes ne sont pas encore classées ; région du Bandama, du Cavally, frontière du Libéria et de la Gold Coast, région sud de N'Zérékoré en Guinée.

En savane dans la zone des climats soudano-guinéens si favorables à la formation de cuirasses latéritiques et ferrugineuses il existe de larges possibilités de classement en maintes régions très peu peuplées : Haute-Casamance, Haute-Gambie au Sénégal ; région de Gaoual, de Youkounkoun, de Dabola, Faranah, Siguiri en Guinée ; Haute et Moyenne Falmé, cours moyen du Bafing, région de Kita au Soudan ; la majeure partie des cercles d'Odiéné Boundiali, Korhogo, Dabakala en Côte d'Ivoire, Bobo-Dioulasso en Haute Volta.

Au Nord de cette zone des régions plus voisines du Sahel présentent des caractères analogues : Cercle de Tambacounda au Sénégal ; région de Kayes, du Khartaa et de la Boucle du Baoulé, plateaux voltaïques.

Dans les régions soudano-sahéliennes et sahéliennes parcourues par des troupeaux, la primauté de la vie pastorale et le peu de valeur intrinsèque des boisements orientent les forestiers vers une politique de création de réserves sylvo-pastorales qui seules permettront de protéger la végétation arborée qui conserve et améliore les pâturages.

Cette politique de classement n'est pas approuvée par tous les forestiers ; certains jugent inutile de lever et de cartographier des zones désertes qui se protègent d'elles-mêmes et de sanctionner ce travail par un arrêté qui sera abrogé ou transformé

quand les cultivateurs arriveront aux limites des forêts. Ce serait faire une politique à courte vue que de les suivre pour les raisons ci-après :

1° Les photographies aériennes trimétriques à l'échelle de 1/50.000<sup>e</sup> recouvrent déjà en clichés verticaux une grande partie de l'A. O. F. et permettent l'observation stéréoscopique. D'ici quelques années, le pays tout entier sera recouvert. Ces documents inestimables permettent aux forestiers de travailler très rapidement, de faire les reconnaissances et l'ouverture des limites, clichés en mains, ce ne sont plus les marches épuisantes que leurs prédécesseurs d'avant-guerre ont connues, avec tous les tâtonnements et les imprécisions qu'elles comportaient.

2° Le classement donne à l'Etat un droit qu'il ne possédait pas auparavant et si dans le futur ces terres doivent retourner à la culture, l'Administration pourra imposer en échange des mesures conservatrices aux cultivateurs qu'il est impossible d'appliquer à l'heure actuelle. Les sols neufs fertiles de la forêt pourront ainsi être échangés contre des sols stériles épuisés. Il faut imaginer ce que devra être pratiquement la conservation et la protection des sols en Afrique pour comprendre la nécessité de créer dès que possible un capital de terres vierges dont certaines seront dans l'avenir des réserves pour l'agriculture, et pourront aider à une rénovation agricole que l'on espère aussi proche que possible.

3° Dans l'immédiat, en tout cas, les immenses

étendues à carapaces latéritiques doivent être interdites à la culture et les bassins des fleuves protégés.

L'opération de classement s'accompagne nécessairement d'une reconnaissance topographique du pourtour de la zone à classer, même si les photographies aériennes ont été utilisées. Les levés se font avec une boussole qui donne le 1/2 grade et un ruban de 50 mètres, la précision de l'ordre du 1/100<sup>e</sup> est suffisante dans un pays où la propriété foncière n'existe pas encore.

Petit à petit le service géographique public d'excellentes cartes au 1/200.000<sup>e</sup> dessinées d'après des photographies aériennes, complétées par des reconnaissances sur le terrain. De tels documents peuvent être d'un grand secours pour les forestiers.

Les limites artificielles des forêts sont abornées avec des bornes en ciment placées tous les kilomètres et aux points remarquables des limites; il en est de même des enclaves. Un sentier débroussé et entretenu par le garde marque la limite, des pancartes sont placées au bord des routes pénétrant ou longeant la forêt.

## B. — La sylviculture en Afrique occidentale

La sylviculture en Afrique occidentale revêt trois formes différentes :

• la protection ;



Photo Bellouard.

“ Deciduous Forest ” de Guinée.

--- l'enrichissement des forêts en bois d'œuvre et le reboisement en forêt dense ;

--- l'enrichissement et les reboisements en savane.

## 1. La protection des forêts

C'est une opération très extensive réalisée par le classement. En empêchant les cultivateurs et les éleveurs d'exercer sur les forêts leurs droits d'usage ; défrichage, ébranchage, pâturage, qui nuisent à l'état boisé, on favorise *ipso facto* ce dernier.

Outre le classement, la réglementation forestière prévoit aussi la conservation des essences dites « protégées » qui présentent un intérêt pour la production des bois d'œuvre ou des produits forestiers secondaires ; leur coupe est interdite sur toutes les terres vacantes et sans maître qu'il s'agisse de champs cultivés ou de jachères. Plus de quarante essences sont ainsi protégées dans toute l'A. O. F. depuis le palmier à huile jusqu'aux acajous en passant par les lianes à caoutchouc, les gommiers producteurs de gomme arabique et les kapokiers.

L'interdiction des défrichements en zone sahélienne, pays où la longue saison sèche limite l'extension des boisements est une autre forme de protection ; elle peut être prescrite sans opération de classement préalable. Cette disposition a été appliquée au Sénégal et au Niger. Il en est de même pour la protection des rives de cours d'eau.

Malgré son caractère très extensif le classement des forêts est une opération particulièrement fructueuse.

En forêt dense, les peuplements de bois d'œuvre sont sauvegardés, les forêts secondaires s'enrichissent lentement, les forêts primaires conservent intact leur matériel ligneux et cela est obtenu avec un effectif de gardes restreint : 1 pour 20.000 hectares représentant 6.000.000 de tonnes de matière ligneuse en Côte d'Ivoire.

En savane, le fléau des feux de brousse n'a pas encore permis de donner à la protection l'efficacité, qu'elle devrait avoir, les moyens actuels des services forestiers ne permettent pas de lutter économiquement contre les incendies, les périmètres sont trop vastes, les pare-feux trop coûteux à entretenir et la surveillance trop lâche pour déceler à temps les incendies et les combattre.

La protection totale des forêts classées contre le feu ayant échoué on a généralisé l'emploi des feux précoces qui consiste à incinérer les forêts à la fin de la saison sèche, quand la végétation ligneuse est encore gonflée de sève. En zone guinéenne et dans la zone des savanes de remplacement de la grande forêt on constate un progrès lent des peuplements en bon terrain ; ailleurs c'est beaucoup plus contestable, les peuplements restent stables ou régressent lentement.

La méthode des feux précoces est un pis-aller et il faut la remplacer quand cela est possible par une protection totale ; c'est le cas par exemple des

forêts de bois de chauffage au voisinage des grandes agglomérations ; le prix élevé du bois, grevé de frais de transport prohibitifs, s'il faut aller le chercher à plus de 50 kilomètres, rend cette opération payante.

De toutes façons la protection des boisements de savane par les feux précoces est rentable qu'il y ait progrès, stagnation des boisements ou même recul, dans chaque cas la forêt en bénéficie ; cela permettra ultérieurement de passer plus facilement à des opérations plus intensives : protection totale, enrichissement, reboisement en essences de valeur.

En région de savane la protection totale permet de recréer lentement un milieu forestier dont l'existence est absolument nécessaire si l'on veut introduire des essences à bois d'œuvre, généralement exigeantes.

Cette nécessité a été fréquemment perdue de vue. On imagine difficilement en voyant les savanes pyrophiles qu'il pouvait exister un véritable milieu forestier avec un étage dominant, un sous-étage et des morts-bois sans graminées. Cependant ce milieu se forme lentement dans les parcelles protégées des feux depuis longtemps en zone guinéenne et même soudanaise.

La protection revêt encore une autre forme quand elle se propose de protéger les boisements et la végétation en vue de la restauration des sols et la régularisation du régime des eaux.

Dans les montagnes du Fouta-Djalou on cherche à étendre à toutes les zones cultivées la méthode dite des « défrichements dirigés » ; les feux de brousse sont interdits dans les champs de culture, la végétation est coupée raz de terre, les débris végétaux demeurent un certain temps sur le sol où ils peuvent pourrir, l'incinération des pâturages est réglementée. Le but de cette action extensive est de rendre la jachère forestière plus efficace, de permettre au sol de récupérer plus rapidement sa fertilité et d'améliorer la situation alimentaire précaire des populations du Fouta.

Un essai de protection de caractère plus intensif est en cours depuis 4 ans dans un secteur pilote de 1.800 hectares situé aux sources du Bafing (nom du Sénégal en Guinée). Le but recherché est l'élévation du niveau de vie des autochtones par l'accroissement de la fertilité des terres qu'ils cultivent en aménageant des rizières dans les bas-fonds pour soulager les pentes sensibles à l'érosion des cultures sèches qu'elle portent, améliorer leur fertilité, par une jachère forestière plus dense et y introduire ultérieurement des cultures plus exigeantes.

Pour retenir la terre sur les pentes des cordons rustiques de pierres sont édifiés parallèlement aux lignes de niveau.

Les sols à vocation forestière ont été mis en réserve et protégés des feux et du bétail. Au fond des petits thalwegs des barrages en pierres sèches ont été édifiés pour favoriser les atterrissements et ralentir le ruissellement.



L'ensemble de ces travaux, en améliorant suffisamment les conditions de milieu, doit permettre l'élévation du niveau de vie des indigènes par la riziculture, la pisciculture, l'irrigation, les cultures arborescentes riches ce qui leur permettra de prendre à leur charge les travaux antiérosifs et d'amélioration de leurs terrains.

Le maintien de l'équilibre sylvo-pastoral est à l'ordre du jour dans les pays sahéliens où l'équilibre entre les troupeaux et les formations végétales risque d'être rompu par de grands travaux d'aménagement hydraulique : forages profonds notamment, qui amèneront progressivement un accroissement considérable du nombre de têtes de bétail ; les pâturages seront surechargés, la nourriture manquera et le processus de désertification se mettra en action ; disparition des arbres, altération du tapis herbacé, mobilisation des horizons supérieurs du sol, érosion éolienne enfin.

Pour prévenir cette évolution qui serait catastrophique pour l'avenir de l'élevage, il convient d'aménager les pâturages et de réglementer les parcours dès que la densité du bétail atteindra un point critique.

Le Service des Eaux et Forêts du Sénégal a déjà créé autour des forages du Ferlo près de 800.000 hectares de réserves sylvo-pastorales. Un effort parallèle est en cours en Mauritanie, au Soudan et au Niger.

La protection reste cependant l'œuvre la moins spectaculaire et la plus critiquée des services forestiers d'A. O. F.

Le profane ne mesure pas le temps qu'il faudra pour que des boisements soumis pendant longtemps à toutes les formes de destruction se reforment et prennent un aspect de forêt.

Les cultivateurs refoulés hors des limites des forêts classées regardent avec envie ces terres d'élection pour leurs cultures.

## 2. L'enrichissement et le reboisement en forêt dense

Jusqu'à maintenant le domaine forestier protégé, c'est-à-dire, les terres vacantes et sans maître portant des boisements mais n'ayant pas fait l'objet de classement fournit à peu près tous les besoins de l'A. O. F. en bois de feu, d'œuvre et de service et la majeure partie des grumes d'exportation à l'exception des coupes de bois de feu de caractère industriel qui doivent être obligatoirement faites dans le domaine classé.

Cette politique s'appuie sur les considérations suivantes :

— A l'échelle de la consommation familiale il n'y a pas d'intérêt et il n'est pas possible de cantonner les coupes de bois dans les forêts classées, les ressources du domaine protégé étant beaucoup plus accessibles et encore très abondantes, les bois

de feu étant généralement des produits de récupération des défrichements.

Pour les coupes plus importantes, dépassant 1 millier de stères et destinées à satisfaire de gros besoins : ravitaillement des grands centres, des installations industrielles et des chemins de fer, il faut protéger les coupes après exploitation et les prévoir par conséquent en forêt classée.

— Les bois d'œuvre du domaine protégé sont destinés à disparaître un jour ou l'autre ; ils sont insuffisamment protégés, ils peuvent être détériorés et brûlés par les cultivateurs, il vaut mieux dans ces conditions les exploiter ; par contre, il y a intérêt à conserver les bois d'œuvre dans les forêts classées pour les besoins futurs et faciliter éventuellement leur régénération naturelle.

En Basse Côte d'Ivoire les bois d'ébénisterie et les bois d'œuvre sont exploités depuis 1890, et jusqu'en 1925 rien n'avait été pratiquement fait pour remplacer les arbres abattus ; d'année en année les exploitations s'éloignaient des voies de communication, laissant derrière elles, une forêt d'autant plus appauvrie qu'elle n'était déjà pas riche en bois de qualité : 40 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre exploitables à l'hectare, 1 acajou exploitable pour 10 hectares.

Pour pallier cet appauvrissement et enrichir la forêt dense les méthodes de sylviculture ci-après ont été appliquées en Basse Côte d'Ivoire.

### a) Les plantations serrées

La technique consiste à remplacer la végétation naturelle par un peuplement serré d'essences de valeur.

Le Niangon surtout a été employé quelquefois mélangé au Diéto, à l'Acajou et au Bossé. Malgré leur prix de revient élevé l'allure des peuplements de Niangon âgés de 25 ans est remarquable : tiges rectilignes de 20 mètres de hauteur et bien calibrées.

Le prix de revient est élevé : 200 hommes-jours à l'hectare environ. Cependant si les perches d'éclaircie pouvaient être vendues comme bois de service les frais de plantations seraient payés après 20 ans ; mais ce n'est pas encore le cas et il ne faut pas escompter tirer un revenu des plantations avant que les arbres d'éclaircie aient au moins 40 cm de diamètre.

La méthode des plantations serrées n'en est pas moins intéressante et mériterait d'être reprise ; elle vient d'ailleurs d'être appliquée à l'Okoumé ; il conviendrait notamment d'étudier les mélanges d'essences en constituant un fond de peuplement avec des essences sociales et d'y mélanger des essences disséminées. Par exemple le mélange Niangon, Acajou donne des résultats remarquables à Yapo ; après 25 ans les cimes des Acajous bien conformés commencent à s'étaler au-dessus des Niangons.



200 hectares environ de plantations serrées sur brousse ont été faites en Côte d'Ivoire.

#### b) Les plantations en layons

La méthode consiste à ouvrir dans le massif boisé des layons parallèles orientés Est-Ouest, à y introduire des plants d'essences de valeur qui sont dégagés progressivement pour leur donner de la lumière et leur permettre de s'élaner vers l'étage dominant en acquérant une forme de perche de haute-futaie.

Cette méthode plus extensive et moins coûteuse que les plantations serrées, essaie de profiter du peuplement préexistant pour favoriser l'élagage naturel des jeunes plants.

Les espacements des layons passèrent de 10 m. à 25 m. et celui des plants de 2 m. 50 à 3 m.

Cette méthode est économique, elle ne coûte qu'une cinquantaine d'hommes-jours à l'hectare en moyenne. Certaines plantations sont de belle venue; d'autres sont hétérogènes, les cimes des arbres d'élite ne se touchent pas et dominent un sous-étage trop bas, car fréquemment il a fallu détruire l'étage dominant des grands arbres par empoisonnement quelques années après la plantation, l'élagage naturel se fera mal et les cimes isolées seront sensibles à l'action des vents; d'autres enfin, et c'est le cas pour des milliers d'hectares ont été insuffisamment entretenues; l'insuffisance, des dégagements après la plantation a ralenti fortement la croissance des jeunes plants et beaucoup ont péri.

Ces échecs ne doivent pas mettre en cause la valeur de la méthode elle-même; en la perfectionnant en choisissant avec soin les peuplements à enrichir et en entretenant convenablement les plantations elle peut être d'application féconde en Côte d'Ivoire.

#### c) Les plantations sur cultures

Pour éviter les nettoyages qui sont coûteux des plantations sur cultures ont été faites en forêt dense; certaines ont réussi: c'est une méthode intéressante qui peut être envisagée quand on est sûr de pouvoir faire déguerpir à temps les cultivateurs, car sous l'action de cultures répétées le sol s'appauvrit et les peuplements en souffrent. Sur les sols pauvres il vaut mieux s'abstenir de cultiver avant de planter des arbres.

#### d) Les opérations de régénération naturelle

Elles comprennent en réalité :

a) L'amélioration des peuplements contenant déjà suffisamment de jeunes plants d'essence de valeur à l'hectare bien répartis et pouvant donner des individus d'avenir grâce à certaines opérations de nettoyages: déliantages, coupe, annélation ou empoisonnement des arbres gênants.

b) La régénération naturelle proprement dite visant à obtenir dans un peuplement riche en porte-graines, une quantité suffisante de jeunes



Photo Allouard

*Côte d'Ivoire. Plantations sur layon en forêt dense.*

semis qui seront élevés ensuite jusqu'au stade de perches par des traitements sylvicoles appropriés.

Les opérations de régénération naturelle doivent être précédées d'inventaires préalable, hectare par hectare, qui feront connaître la densité des jeunes semis préexistants d'essences de valeur et le nombre de porte-graines.

Les essences trouvées comme préexistant dans les forêts denses inventoriées jusqu'à maintenant sont surtout: le Niangon, et l'Avodiré, mais de nombreux porte-graines d'Acajou et de Tiama existent dans quelques forêts.

Il est encore trop tôt pour juger de la réussite des méthodes de régénération naturelle et l'on ignore tout encore des prix de revient qui seront probablement très élevés quand il s'agira surtout de la régénération naturelle proprement dite, qui demande d'abord de nombreux nettoyages, puis un dosage minutieux du couvert quand la régénération aura été obtenue, d'où accroissement très faible des jeunes semis qui devront être soignés pendant fort longtemps.

Ces méthodes doivent être étudiées et mises au point avant d'être vulgarisées. Ce n'est pas sur

quatre essences seulement : le Niangon, l'Avodiré, l'Acajou et le Tiama que l'on peut fonder la prospérité forestière de la Côte d'Ivoire ; pour les deux derniers il n'y a d'ailleurs à l'actif de la méthode que quelques porte-graines et des semis encore très jeunes dans quelques forêts. La multiplication artificielle de l'Acajou, de l'Iroko et du Makoré pour ne citer que les essences principales devra encore se faire en attendant mieux.

Le bilan après inventaire des plantations dont beaucoup ont été perdues faute de soins peut s'établir ainsi :

Plantations diverses dont la réussite est assurée.....	11.000 ha
Plantations mal entretenues et à reprendre dans le massif de Yapo.....	4.074 ha
Surfaces ayant reçu déjà des traitements de régénération naturelle .....	11.716 ha
	26.790 ha

### 3. La Sylviculture dans les savanes

La protection contre les feux de brousse est essentielle. Les coupes de bois de chauffage se régénèrent dans de bonnes conditions, principalement par rejets de souche, si les coupes sont protégées des feux pendant quelques années.

Les plantations de bois d'œuvre doivent être également protégées des feux et la technique des plantations serrées a été souvent choisie pour que les cimes des jeunes plants forment rapidement un couvert qui tue les graminées.

Les essences ci-dessous ont été utilisées pour les reboisements en savane.

Savanes de remplacement de la grande forêt	Savanes soudano-guinéennes	Savanes soudano-sahéliennes
	Essences indigènes	
Fraké ( <i>Terminalia superba</i> )	Caïlcédrat ( <i>Khaya senegalensis</i> )	Caïlcédrat
Framiré ( <i>Terminalia ivorensis</i> )	Lingué ( <i>Azelia africana</i> )	Rônier ( <i>Borassus aethiopicum</i> )
Samba ( <i>Triplochiton scleroxylon</i> )	Tomboïro ( <i>Chlorophora regia</i> )	
Iroko ( <i>Chlorophora excelsa</i> )	Tali ( <i>Erythrophleum guineense</i> )	
Acajou à grandes feuilles ( <i>Khaya grandifolia</i> )		
	Essences exotiques	
Teck ( <i>Tectona grandis</i> ) <i>Gmelina arborea</i> <i>Cassia siamea</i>	Teck  <i>Cassia siamea</i> Neem ( <i>Azadirachta indica</i> )	Neem  <i>Dalbergia sisoo</i> <i>Prosopis juliflora</i>
Acajou des Antilles ( <i>Syzygium macrophylla</i> ) <i>Cedrela odorata</i>		Anacardier ( <i>Anacardium occidentale</i> )

Le Filao (*Casuarina equisetifolia*) a été répandu sur les plages littorales du Sénégal au Dahomey.

a) Les plantations de Teck ont pris en A. O. F. une grande ampleur ; cette essence réussit particulièrement bien dans la zone des savanes de remplacement de la grande forêt, où la saison sèche est bien marquée ; de belles plantations existent aussi en sol profond et frais dans la zone soudano-guinéenne.

Dans la seule région de Bouaké on compte à peu près 1.800 ha de tecks de belle venue, la plus ancienne plantation remontant à 1929.

Au Dahomey 600 hectares ont été plantés et quelques dizaines au Sénégal et en Guinée.

Le teck se régénère naturellement très bien quand les porte-graines atteignent au moins quinze ans d'âge.

b) Le *Cassia siamea* a été introduit en même temps que le teck ; il a une moindre valeur comme bois d'œuvre, mais c'est un bon bois de chauffage et il rejette bien de souche. Il est à peu près aussi exigeant que le Teck pour le terrain ; il y a donc avantage à le remplacer par ce dernier toutes les fois que cela est possible et quand les besoins en bois de chauffage peuvent être satisfaits autrement.

c) Le filao colonise bien les sables littoraux, son feuillage résiste aux embruns ; il a été employé pour protéger les côtes du Sénégal de l'érosion. Une bande de filaos de 9 kilomètres de long et de 150 mètres de large s'étend au Nord de Dakar. Cet arbre donne un bois de chauffage estimé, des perches et des poteaux, mais sa plantation coûte fort cher quand il faut l'arroser (200.000 fr. l'hectare).

d) L'Anacardier (*Anacardium occidentale*) a été employé comme espèce de reboisement colonisatrice des sables dans la presqu'île du Cap Vert où elle donne de bons résultats ; 450 ha de boisements bien réussis ont été faits dans les environs de Dakar.

Nous ne dirons rien des autres essences exotiques qui n'ont pas fait l'objet de boisements importants.

Les reboisements en essences autochtones n'ont pas toujours été couronnés de succès et les plantations ne sont pas très étendues.

Certaines essences : Caïlcédrat, Acajou à grandes feuilles, Iroko, Tomboïro, sont attaquées par des parasites ; les jeunes plants sont buissonnants et partent difficilement.

Trop souvent on ne s'est pas préoccupé de l'état du milieu forestier et de la structure du sol avant de planter ; on choisissait une savane pauvrement boisée parcourue annuellement par les feux, avec un sol usé de mauvaise structure, pour y mettre des essences exigeantes qui se trouvent normalement dans les derniers îlots boisés des savanes.

La reconstitution du milieu forestier par une protection de longue durée est essentielle avant l'introduction de toute espèce de bois d'œuvre et l'on aura avantage à introduire en layons ou en plantations mélangées les essences qui poussent norma-



Photo Bellouard.

*Plantation d'Anacardium de 3 ans près de Dakar.*

lement à l'état disséminé ou sont attaquées par les insectes.

Beaucoup de plantations ont été faites sur cultures pour diminuer les frais de nettoyages, mais il ne faut pas que la culture dure plus de 1 à 2 ans après le défrichement pour que le sol ne s'épuise pas et que ses propriétés physiques ne s'altèrent pas.

La régénération naturelle des espèces de bois d'œuvre de savane n'a pas encore été tentée activement :

- les porte-graines sont rares.
- les feux de brousses détruisent les jeunes semis qui sont sensibles pendant longtemps.
- en savanes soudano-sahéliennes le bétail aide à la destruction des jeunes semis.

Cependant dans certaines forêts bien protégées des feux du Dahomey, de la Haute Volta et du Soudan, du Sénégal où existent encore des porte-graines de Caïlcédrat, des résultats encourageants ont déjà été obtenus ; la protection et une reconstitution préalable du couvert forestier joue un rôle essentiel.

Dans les savanes de remplacement de la « deciduous forest » la régénération naturelle a été obtenue dans les noyaux de forêt dense. Au Dahomey,

on peut considérer qu'elle a été réalisée avec succès, après 4 ans de travail sur quatre placeaux d'essai de 1 ha chacun pour les essences suivantes : Iroko, Acajou à grandes feuilles, Fraké. Le prix de revient est élevé, mais il doit pouvoir être sensiblement réduit car il n'est pas nécessaire d'obtenir des milliers de jeunes plants à l'hectare et ce genre de traitement devra se combiner avec l'exploitation de bois d'œuvre.

Dans les savanes pyrophiles de la région de Bouaké protégées depuis longtemps des feux, on observe l'installation spontanée d'acajous à grandes feuilles et d'Irokos dans le milieu forestier reconstitué.

En zone sahéenne, les peuplements de gommier (*Acacia senegal*) producteurs de gomme arabique ont retenu depuis longtemps l'attention des Services forestiers du Sénégal, de la Mauritanie, et du Niger qui se sont efforcés de les régénérer.

La multiplication artificielle du gommier trop coûteuse n'a pas de raison d'être, tandis qu'une protection extensive contre les feux de brousse et une limitation du pâturage permettent une régénération suffisante de l'espèce quand les facteurs climatiques sont favorables.

## C. — L'organisation des Services forestiers en A. O. F.

Le Service forestier en A. O. F. comprend :

1° Un service fédéral : l'Inspection Générale des Eaux et Forêts et des services forestiers locaux pour chacun des huit territoires de la Fédération.

L'Inspection générale des Eaux et Forêts est dirigée par un Inspecteur général des Eaux et Forêts avec 3 sections :

1 section administrative,

1 section technique, le Chef de la section technique étant en même temps Inspecteur des Sections de Recherches forestières des Territoires,

1 section de la chasse, de la pêche et de la Conservation des réserves naturelles.

Chaque section est dirigée par un Conservateur.

En outre, deux organismes sont rattachés à l'Inspection générale des Eaux et Forêts :

L'Ecole forestière de l'A. O. F. chargée de la formation des cadres locaux supérieurs.

Le Service de Restauration des Grands Fleuves qui a son siège en Guinée.

Les Services forestiers locaux ont à leur tête un Chef de Service du grade de Conservateur pour le Sénégal, le Soudan, la Guinée, le Dahomey et la Côte d'Ivoire ; du grade d'Inspecteur principal pour la Haute-Volta, le Niger, la Mauritanie.

Ils comprennent un nombre variable d'Inspections forestières divisées elles-mêmes en cantonnements.

Un Inspecteur des Eaux et Forêts dirige une Inspection et les Contrôleurs des Eaux et Forêts dirigent les cantonnements.

Enfin, à Dakar, le service temporaire d'Aménagement du Grand Dakar possède un arrondissement des parcs et jardins chargé de l'entretien et de l'aménagement des parcs, jardins et avenues de la ville. Ce service est dirigé par un officier des Eaux et Forêts.

Le personnel forestier est réparti en trois cadres :

Les officiers des Eaux et Forêts, cadre général.

Les contrôleurs des Eaux et Forêts, cadre fédéral, qui comprennent à la fois les contrôleurs de l'ancienne formation auxquels se sont joints un certain nombre d'assistants forestiers formés à l'Ecole forestière de l'A. O. F., tandis que les autres étaient intégrés dans la hiérarchie transitoire des contrôleurs-adjoints.

Les gardes forestiers appartiennent à un cadre local dans chaque territoire.

Le personnel des bureaux et les chauffeurs sont également rattachés au cadre administratif de chaque territoire.

Les effectifs des divers cadres en service au 31 décembre 1953 étaient les suivants dans les divers territoires.

(Le personnel en congé en France ou dans les territoires n'est pas compté).

Territoire	Cadre général	Cadre commun supérieur		Gardes forestiers	Cadres administratifs, bureaux, chauffeurs, contractuels et divers
		Contrôleurs	Contrôleurs adjoints		
Inspection générale .....	5	2		1	3
Côte d'Ivoire ..	13	12	8	167	14
Sénégal .....	5	7	3	170	29
Guinée .....	6	9	7	113	9
Soudan .....	8	9	6	81	5
Dahomey .....	4	6	2	90	6
Haute-Volta .....	2	6	5	70	11
Mauritanie .....	2	1	5	41	
Niger .....	2	1	8	38	9
S. T. A. G. D. ....		1		6	4
	47	54	44	677	90

Ce tableau fait apparaître une certaine disproportion entre les effectifs des cadres des gardes forestiers trop peu nombreux par rapport à l'encadrement en contrôleurs et contrôleurs adjoints. Normalement un chef de cantonnement devrait avoir sous ses ordres 4 à 5 brigades de 3 à 4 gardes. On est encore loin de ce chiffre et l'état des budgets des territoires ne permettra pas de l'atteindre avant longtemps.

## D. — Les Sections de recherche

Les sections de recherche forestières sont de création récente ; elles ne sont pas encore toutes installées et le personnel n'est pas encore mis en place dans certains territoires.

L'utilité des Sections de recherche forestière n'est plus à démontrer ; la vie économique des territoires africains se développe de plus en plus, la consommation locale en bois augmente, la politique forestière ne se borne plus à une simple protection des massifs boisés, elle oriente de plus en plus son action en profondeur. Pour guider l'action forestière, mettre au point de bonnes méthodes de sylviculture, mécaniser les travaux forestiers, intervenir dans l'utilisation des bois et notamment leur conservation, faire jouer aux formations forestières le rôle qui leur revient dans la conservation des sols et l'amélioration du régime des eaux ; il est nécessaire de commencer par faire des essais et des expériences limitées, de les interpréter, de découvrir les causes d'échecs et de succès avant de se lancer dans des programmes ambitieux de vulgarisation.

Ce rôle revient aux Sections de recherches.

A l'heure actuelle 3 Sections de recherche ont été prévues dans les services forestiers de Côte d'Ivoire du Sénégal et du Dahomey ; les arrêtés



Photo Bellouard.

*Peuplement de " Acacia senecaripa " dans la zone sahélo soudanienne (Sénégal).*

vont sortir incessamment pour en créer deux autres en Haute-Volta et au Soudan. La question est à l'étude pour la Guinée.

Mais il ne suffit pas de prendre un arrêté créant une section de recherches, il faut obtenir des moyens pour son fonctionnement et mettre à sa tête un officier qui ait du goût et des dispositions pour ce genre de travail et qui puisse rester à son

poste pendant plusieurs années pour assurer une continuité indispensable.

A l'échelon fédéral un Inspecteur des Sections de Recherche forestière, du grade de Conservateur, assure, coordonne et contrôle l'action des Sections de Recherche locales qui sont placées sous la direction et la responsabilité des chefs de services forestiers locaux.

### III. — EXPLOITATION DES FORÊTS ET INDUSTRIES FORESTIÈRES

Nous comprendrons seulement dans les produits d'exploitation ceux faisant l'objet d'un commerce et soumis de ce fait à une redevance, nous laisserons de côté les produits d'utilisation familiale dont la production n'est pas contrôlable et qui comprend:

— du bois de chauffage: 20.000.000 de stères environ chaque année.

— des bois de service pour la construction, perches et piquets: plusieurs millions d'unités.

— des bois d'œuvre pour la construction des pirogues et divers objets ménagers.

a) *Exploitation des bois de feu et charbon*

Elle a subi une forte diminution depuis la guerre avec l'abandon progressif de la chauffe au bois des

chemins de fer. De leur côté les industries qui se chauffaient au bois abandonnent ce combustible dès qu'elles le peuvent.

La production en 1952 :

723.546 stères de bois ;  
183.021 quintaux de charbon,

était surtout destinée aux grands centres et partiellement encore à la chauffe du chemin de fer en Côte d'Ivoire.

b) *Exploitation de bois de service*

Elle progresse lentement au fur et à mesure que les villes s'étendent et a porté sur 881.429 unités en 1952.

c) *Exploitation de bois d'œuvre* :

La production des bois d'œuvre est en progrès constant et les statistiques montrent qu'il ne s'en exploite pas seulement en Côte d'Ivoire ; en 1952 et 1953 les chiffres étaient les suivants

	1952	1953	
Côte d'Ivoire .....	29.872	39.310	pieds d'arbres
Dahomey.....	1.800	1.753	
Guinée .....	8.031	6.257	
Sénégal .....	14.275	11.997	
Soudan .....	12.080	8.606	
Haute-Volta .....	706	1.142	
	66.764	69.065	pieds d'arbres

Les produits forestiers secondaires sont l'objet d'un certain trafic.

Production 1952		
Produit	Tonnage	Valeur en millions
Gomme arabique .....	5.075	185,8
Kapok .....	495	52
Karité ( amande .....	20.494	384,9
( beurre .....	1.787	77,6

Des scieries se sont installées un peu partout en A. O. F., elles tendent à couvrir les besoins locaux partout où elles peuvent concurrencer les bois d'importation.

Le tableau ci-dessous donne la situation des scieries en 1953.

Territoires	Nombre de scieries	Volume des bois débités en 1953
Côte d'Ivoire .....	31	52.920
Guinée .....	18	7.207
Sénégal .....	10	12.000 (3)
Dahomey (1).....	1	9.000 (2)
Soudan (1) .....	1	2.150 (3)
Haute-Volta, pour mémoire petites installations des mis- sions catholiques		83.286

Ainsi le volume des bois débités dans toute l'A. O. F. atteint à peu près 80.000 m<sup>3</sup> en 1953 représentant environ 160.000 m<sup>3</sup> de grumes,

(1) Au Dahomey et au Soudan il existe de nombreux scieurs de long africains.

(2) Chiffre estimé, la production des scieurs de long indigènes est considérable et porte surtout sur l'Iroko.

(3) Chiffre estimé.

chiffre très voisin des 171.000 m<sup>3</sup> de bois en grumes exportés par la Côte d'Ivoire en 1953 ;

De plus en plus chaque scierie annexe à côté d'elle un atelier de menuiserie qui absorbe quelquefois toute sa production.

Outre l'industrie des sciages il existe en Côte d'Ivoire une usine pilote pour la fabrication de pâte à papier à partir des bois tropicaux qui a produit 1.850 tonnes de papier Kraft en 1953.

Une dizaine d'installations de défilage du bois fabriquent 2.000 tonnes de paille de bois pour l'emballage des bananes et une entreprise confectionne les panneaux de paille de bois agglomérée aux liants hydrauliques.

Deux usines de fabrication de contreplaqué sont installées l'une à Abidjan, l'autre à Oumé elles ont produit en 1953 quelques centaines de tonnes de contreplaqués.

L'exportation des bois en grumes de Côte d'Ivoire a atteint en 1953 un nouveau record :

1948 .....	73.101 tonnes
1949 .....	80.853 —
1950 .....	107.066 —
1951 .....	130.088 —
1952 .....	76.357 —
1953 .....	130.955 —
	représentant 171.000 m <sup>3</sup>

Les bois exportés étaient en 1953 pour les principales essences et dans l'ordre décroissant :

<i>Khaya ivorensis</i> , Acajou .....	29.616 tonnes
<i>Triplochilon scleroxyylon</i> Samba .....	22.401 —
<i>Mimusops Heckelii</i> , Makoré .....	20.362 —
<i>Chlorophora excelsa</i> , Iroko .....	12.293 —
<i>Tarrieta utilis</i> , Niangon .....	14.549 —
<i>Entandrophragma cylindricum</i> , Sipo .....	9.959 —
<i>Entandrophragma utile</i> , Aboudikro .....	7.393 —
<i>angolense</i> , Tiama .....	7.277 —
<i>Turreanthus africana</i> , Avodiré .....	4.004 —

D'année en année la place respective des essences change, mais l'Acajou et l'Iroko demeurent en tête. La promotion du Samba à la deuxième place est un phénomène nouveau, l'Allemagne étant le principal acquéreur.

Pour les besoins locaux les mêmes bois sont utilisés en Côte d'Ivoire.

Au Dahomey, l'Iroko est l'essence la plus demandée bien qu'il y ait de très beaux peuplements de Fraké, de Samba, d'Acajou à grandes feuilles (*Khaya grandifolia*), de Caïllédrat (*Khaya senegalensis*), de Linké (*Azelia africana*).

En Guinée les essences citées pour le Dahomey et le Bahia sont exploitées.

Au Sénégal, on exploite surtout le Caïllédrat, le Dimb (*Cordyla pinnata*) le Tomboïro (*Chlorophora regia*), le Linké (*Azelia africana*).

Au Soudan, le Caïllédrat, le Sau (*Berlinia Doka*), le Kapokier (*Bombax buonopozense*).

Il est difficile de préciser la surface totale des forêts exploitables, l'exploitation forestière ayant à peu près partout un caractère de cueillette.

En Côte d'Ivoire en 1953 les exploitants forestiers étaient titulaires de 1.247 chantiers de 2.500 ha

dont 206 seulement étaient en exploitation. Selon les vicissitudes du marché d'exploitation, du prix et des essences demandées, l'exploitation se porte sur certains chantiers de préférence à d'autres. Dans la région d'Aboisso, de Sassandra et de Tabou une grande quantité de chantiers sont gardés en réserve par les exploitants.

La surface couverte par la forêt ombrophile en Côte d'Ivoire et en Guinée peut être estimée à 60.000 km<sup>2</sup> ; mais il faut réduire ce chiffre de moitié à cause des cultures vivrières et des plantations de café et de cacao ; soit 30.000 km<sup>2</sup> environ avec une richesse moyenne à l'hectare de 40 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre exploitable.

De la même manière on peut estimer à 35.000 km<sup>2</sup> la surface de deciduous-forest encore intacte avec une richesse moyenne en bois d'œuvre de 50 à 60 m<sup>3</sup> à l'hectare.

Les forêts, économiquement exploitables, sont beaucoup plus restreintes car les abords des fleuves et des voies de communication ont été écrémés des meilleures essences et les cultivateurs se sont installés en maints endroits ; au fur et à mesure du développement des voies de communication de nouvelles surfaces de forêts pourront être exploitées mais l'agriculteur en réclamera sa part car malgré le « boom » récent sur le café et le cacao, la Côte d'Ivoire est loin d'avoir atteint la production de la Gold Coast et il n'y a pas de raisons qu'elle n'y arrive pas. Il ne restera plus alors que les forêts classées dont les limites sont déjà protégées à grande peine de l'invasion des cultiva-

teurs, mais qui constituent un domaine très suffisant pour les futurs besoins en bois de la Côte d'Ivoire s'il est exploité rationnellement, complété par des réserves dans les régions encore désertes et enrichi par la sylviculture.

Dans la zone de la forêt dense la surface des forêts classées par cercle est la suivante en 1953 :

Cercle	Superficie du Cercle (km <sup>2</sup> )	Population du Cercle	Densité	Superficie domaine classé (ha)	Taux %
Abidjan . . . . .	6.818	167.100	21,5	199.611	29
Grand-Lahou . . . . .	12.755	92.600	7	226.500	18
Grand-Bassam . . . . .	2.420	28.060	11,5	92.600	38
Aboisso . . . . .	6.258	30.960	5	55.100	9
Sassandra . . . . .	13.295	33.100	2,5	248.244	18,5
Tabou . . . . .	8.595	17.900	2	1.050	0,1
Gagnoa . . . . .	7.119	85.100	12	136.600	19
Agboville . . . . .	9.592	65.900	7	315.200	33
Abengourou . . . . .	6.693	28.500	4	68.000	10
Dimbokro . . . . .	16.953	170.700	10	218.385	13
Daloa . . . . .	19.466	119.500	7,5	143.900	7,5
Total . . . . .	109.964	869.300	7,9	1.695.220	15,4

Dans les régions de savanes l'exploitation des bois d'œuvre a un caractère de cueillette encore plus accentué qu'en forêt dense, elle porte sur des bouquets d'arbres isolés, des noyaux encore boisés ou le long des galeries forestières.

Les faibles moyens en personnel n'ont pas permis encore en savane d'évaluer les cubages disponibles et de calculer la possibilité des peuplements naturels mais si l'exploitation continue à se développer au rythme actuel cette nécessité se fera bientôt sentir.



Photo Bellouard.

Bille d'Iroko en cours de débit en Guinée.